



**COMMUNE DE THIERS**  
**DCM 2025-24**

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**  
**Confortement du mur de soutènement sis rue Prosper Marilhat**

**Le Maire de la Commune de Thiers,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article L.2123-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 19 février 2025 sur la plateforme de dématérialisation centreofficialles.com et dans le JAL Lemoniteur.fr avec une date limite de remise des offres au 21 mars 2025,

Vu l'avis de la Commission des Marchés Passés en Procédure Adaptée en date du 9 avril 2025,

Considérant la proposition de l'entreprise SANCHEZ (63450 TALLENDE) pour un montant de 367 305,59 euros HT.

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché public de travaux pour le confortement du mur de soutènement sis rue Prosper Marilhat, est conclu avec l'entreprise SANCHEZ (63450 TALLENDE), pour un montant de 367 305,59 euros HT.

**ARTICLE 2**

La présente décision :

- fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique,
- sera transmis en Sous-Préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à Thiers, le 9 avril 2025

Le Maire,

  
Stéphane RODIER

